

**RAPPORT DE LA MAJORITE DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Initiative Alberto Mocchi et consorts - Pour des règles claires en matière d'importation de denrées  
alimentaires**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le vendredi 24 mai 2024, à la Salle Romane du Parlement vaudois, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Dite commission était composée de Madame la Députée Anna Perret ; ainsi que de Messieurs les Députés Mathieu Balsiger, Nicolas Bolay, Pierre Kaelin, Alberto Mocchi et Olivier Petermann. Monsieur le Député Sébastien Kessler a été confirmé dans son rôle de président ainsi que de rapporteur. Messieurs les Députés Vincent Keller et Andreas Wüthrich étaient excusés.

Ont également participé à cette séance Madame la Conseillère d'Etat Valérie Dittli, Cheffe du Département des finances et de l'agriculture (DFA) ; ainsi que Monsieur Pascal Hottinger, Chef de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

**2. POSITION DE L'INITIANT**

L'initiant indique en préambule que la présente initiative part d'un constat qui est, selon lui, partagé par bon nombre de personnes, notamment dans la foulée de la colère exprimée par les agriculteurs et agricultrices en ce début d'année 2024.

La crise du monde agricole dure toutefois depuis beaucoup plus longtemps et les facteurs qui y ont conduit sont très nombreux. Aussi, l'initiant estime qu'il est possible de trouver de très larges alliances sur un de ces facteurs, qui n'est de loin pas le seul, à savoir la concurrence déloyale de denrées alimentaires importées qui ne répondent pas aux strictes normes de production helvétiques. En comparaison internationale, et même s'il est toujours possible de faire mieux, la Suisse s'est dotée de réglementations bien plus contraignantes, que cela soit sous l'angle du bien-être animal, de la protection de l'environnement, de droit du travail, ou encore dans l'utilisation de produits phytosanitaires.

Même si l'élevage en batterie a été interdit en Suisse en 1992, il est toujours possible d'importer des œufs et des produits finis à base d'œufs de poules élevées en batterie ailleurs en Europe ou dans le monde. Dès lors, le producteur ou la productrice suisse qui doit répondre à un certain nombre de standards se retrouve complètement pénalisé par des coûts de production plus élevés ainsi que cette concurrence déloyale qui n'est pas acceptable.

La proposition qui est faite par le biais de la présente initiative parlementaire n'est pas nouvelle puisqu'elle a déjà été soumise aux Chambres fédérales et a fait l'objet d'une initiative populaire fédérale intitulée « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques ». Initialement lancée par les VERT-E-S, cette initiative avait alors été soutenue par un large front dans le Canton de Vaud, notamment par *Prometerre* ou encore l'Union démocratique du centre (UDC). Bien que finalement refusée à l'échelle fédérale, 64% des Vaudois et des Vaudoises avaient voté en faveur de cette initiative.

Six ans plus tard, bon nombre de problématiques ne sont pas résolues s'agissant du soutien de notre agriculture, c'est pourquoi il a semblé intéressant à l'initiant de revenir avec le présent objet parlementaire qui demande au Conseil d'Etat de faire valoir son droit d'initiative auprès des Chambres fédérales.

### **3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

A titre liminaire, la Cheffe du DFA note qu'elle n'est pas opposée au renvoi de la présente initiative puisqu'elle pourrait obtenir un large soutien. Bien que ces initiatives aient malheureusement très peu d'impact à l'échelon fédéral, il s'agit, à ses yeux, d'un pas allant dans la bonne direction.

Au Chef de la DGAV d'ajouter que ce texte peut effectivement être fédérateur même si, à l'instar de la Conseillère d'Etat, il s'inquiète de l'efficacité éventuelle de ce type de mesure.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

Déclarant ses intérêts en qualité d'agriculteur, un commissaire indique qu'il n'est pas favorable à un renvoi de la présente initiative au Conseil d'Etat car le texte demande à totalement interdire l'importation de denrées alimentaires qui ne répondent pas aux normes qui seraient requises pour leur production en Suisse. Selon lui, cette initiative instaurerait une politique agricole encore plus interventionniste sur le terrain qu'actuellement et provoquerait des surcoûts pour les pouvoirs publics. De plus, elle entraînerait un renchérissement des produits agricoles pour les ménages – dû avant tout aux droits de douane plus élevés qu'il faudra restaurer et en désaccord avec les accords internationaux, ce qui engendrera une augmentation du tourisme d'achat ainsi qu'un fléchissement de la demande de denrées alimentaires suisses. Certes, l'agriculture helvétique est soumise à des réglementations plus strictes mais, en tant que producteur, il n'adhère pas à cette idée qui consisterait à uniquement importer des denrées produites aux normes suisses. Cette initiative est ainsi une fausse bonne idée puisque l'agriculture suisse n'arriverait plus à se démarquer face aux produits étrangers.

Le taux d'autosuffisance alimentaire en Suisse s'élève actuellement à environ 50%, ce qui signifie ainsi qu'il est nécessaire d'importer le pourcentage restant pour compléter ce manque. Aujourd'hui, les consommateurs et consommatrices ont le choix et la liberté d'acheter, ou non, des produits suisses de haute qualité, ce qui constitue donc une force, et non pas une faiblesse, puisque cela donne la possibilité de mettre en avant les producteurs et productrices helvétiques dont les produits se démarquent bien sur le marché de l'agroalimentaire. Quand bien même les denrées alimentaires importées seraient produites avec les mêmes réglementations que celles exigées en Suisse, leur coût de production (main d'œuvre, grandeur des exploitations, infrastructures, etc.) serait moins élevé.

Pour ce même commissaire, il serait davantage opportun de trouver des leviers au niveau politique pour tenter de rendre plus transparentes les marges obtenues par la grande distribution s'agissant des produits alimentaires, d'autant plus que les produits bio étrangers sont vendus un peu moins cher que les produits bio suisses. Enfin, les directives bio de l'Union européenne et de la Suisse ne sont pas du tout similaires puisque, par exemple, une ferme helvétique doit être entièrement cultivée de façon biologique alors qu'une exploitation européenne peut n'exploiter que certaines parties du domaine en bio.

Désirant tout de suite réagir au dernier argument apporté par son préopinant, l'initiant note que la présente initiative demande justement que les directives bio étrangères répondent pareillement à celles exigées en Suisse. Aujourd'hui, les produits bio importés constituent une concurrence déloyale pour les produits bio helvétiques puisque les agriculteurs suisses doivent respecter des normes beaucoup plus strictes. Ce dernier argument va ainsi dans le sens de cet objet parlementaire.

En tant qu'agriculteur réalisant de la vente directe, un autre commissaire est opposé à cette initiative. Certes, l'idée de base qui consiste à n'importer que des denrées alimentaires répondant aux normes helvétiques est bonne mais il ne voit pas comment la mettre en application. La Suisse a décidé d'être un pays qui repose sur des réglementations de production très strictes, mais les faire appliquer puis les contrôler dans d'autres pays se révélerait très compliqué.

Ayant également l'impression qu'il sera difficile pour la Suisse d'imposer ses normes et des contrôles aux productions étrangères, un Député s'interroge sur les éventuelles conséquences de la présente initiative sur le porte-monnaie des ménages. Par conséquent, il est nécessaire de laisser le choix aux consommateurs et consommatrices et de mieux communiquer avec ces derniers et dernières.

Madame la Conseillère d'Etat estime qu'il s'agit ici davantage d'envoyer un signal à la Berne fédérale puis constate tout de même que les dépenses des ménages liées aux produits alimentaires ont fortement diminué ces dernières années.

Travaillant en tant que consultante dans le domaine des systèmes alimentaires, une commissaire rejoint les propos de la Conseillère d'Etat sur le fait qu'il serait opportun d'envoyer un signal et observe que cette problématique ne sera bien évidemment pas résolue en ce jour. Allant dans le sens de l'initiant, il lui semblerait logique que les denrées alimentaires importées soient produites dans des conditions similaires à la Suisse. Elle indique aussi beaucoup travailler avec les consommateurs et consommatrices afin que tout un chacun comprenne mieux l'impact écologique, mais aussi social, du système alimentaire car il est très difficile de faire des choix en toute connaissance de cause.

Déclarant ses intérêts en qualité d'agriculteur, un membre de la commission observe que l'idée contenue dans le présent texte est plaisante mais aussi très utopique, c'est pourquoi il ne recommandera pas son renvoi au Conseil d'Etat. Cette initiative est très bien écrite et lui plaît énormément, mais il considère que celle-ci est difficilement gérable et applicable, notamment en ce qui concerne le prix des denrées alimentaires importées et les contrôles y relatifs.

Un commissaire mentionne que l'écart dans les grandes surfaces est environ de 10% sur le prix d'une même denrée alimentaire produite en Suisse et une qui a été importée.

Tout en notant les progrès effectués en matière d'étiquetage, un Député relève que les consommateurs et consommatrices doivent avoir le choix. Les réglementations suisses plus sévères permettent de véritablement mettre en avant notre agriculture et de commercialiser nos produits avec une valeur ajoutée, même si ceux-ci sont effectivement un peu plus chers.

Contrairement à son préopinant, une commissaire considère qu'il n'y a pas véritablement de libre choix étant donné que nombre d'achats sont déterminés par le porte-monnaie et non par la compréhension relative à la production ainsi qu'à la qualité de certaines denrées alimentaires. Elle ajoute que la présente initiative conduirait peut-être à augmenter le revenu des agriculteurs et agricultrices ainsi que d'autres acteurs de la branche, ce qui aurait pour conséquence d'améliorer le pouvoir d'achat de ces personnes-là.

Souhaitant rappeler que de nombreux labels – tel que *Max Havelaar* – existent déjà, l'initiant note qu'il n'est donc pas nécessaire de créer une machine bureaucratique puisque les denrées alimentaires labellisées doivent répondre à des normes strictes. Certes, elles peuvent être en de rares cas contournés, mais l'argument consistant à dire qu'il est impossible de contrôler les produits importés lui semble quelque peu simplificateur. Enfin, il observe qu'un ménage moyen en Suisse consacre moins de 6% de son revenu pour les dépenses liées à l'alimentation<sup>1</sup>, alors que ce chiffre s'élevait à environ 30% dans les années 1960.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Classement de l'initiative*

*La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération cette initiative par 4 voix contre 3 et aucune abstention.*

*Un rapport de minorité est annoncé.*

Lignerolle, le 4 septembre 2024

*Le rapporteur de majorité :  
(Signé) Olivier Petermann*

---

<sup>1</sup> [La nourriture ne creuse pas de trou béant dans le budget des ménages](#), site web de l'Union Suisse des Paysans